



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'autorisation environnementale

Articles R.181-13 et suivants du code de l'environnement

cerfa

N° 15964*01

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande d'autorisation environnementale. Les destinataires des données sont les services de l'Etat.

Procédures concernées par l'autorisation environnementale sollicitée

Ne sont pas compris dans le champ d'application du présent Cerfa, les projets visés au II de l'article L.181-2 du code de l'environnement.

Demande d'autorisation environnementale concernant :

- Une ou plusieurs installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à autorisation mentionnés au I de l'article L. 214-3 du code de l'environnement
- Une ou plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation mentionnées à l'article L. 512-1 du code de l'environnement
- Un autre projet soumis à évaluation environnementale mentionné aux articles L. 181-1 et au II du L. 122-1-1 du code de l'environnement

Autres procédures concernées :

- Une ou plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement mentionnées à l'article L. 181-2 du code de l'environnement
- Une ou plusieurs installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à déclaration mentionnés au II de l'article L. 214-3 du code de l'environnement
- Une ou plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration mentionnées à l'article L. 181-2 du code de l'environnement, sauf si cette déclaration est réalisée à part
- Une activité, une installation, un ouvrage ou des travaux requérant une autorisation pour l'émission de gaz à effet de serre (au titre de l'article L. 229-6 du code de l'environnement)
- La modification de l'état des lieux ou de l'aspect d'une réserve naturelle (au titre des articles L. 332-6 et L. 332-9 du code de l'environnement)
- La modification de l'état des lieux ou de l'aspect d'un site classé ou en instance de classement (au titre des articles L. 341-7 et L. 341-10 du code de l'environnement)
- Une ou plusieurs activités, installations, ouvrages ou travaux requérant une dérogation « espèces et habitats protégés » (au titre de l'article L. 411-2 du code de l'environnement)
- Une ou plusieurs activités, installations, ouvrages ou travaux pouvant faire l'objet d'une absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 (au titre de l'article L414-4 du code de l'environnement)
- Un dossier agrément OGM (au titre de l'article L. 532-3 du code de l'environnement)
- Un dossier agrément déchets (au titre de l'article L. 541-22 du code de l'environnement)
- Une installation de production d'électricité requérant une autorisation d'exploiter (au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie)
- Une activité, une installation, un ouvrage ou des travaux requérant une autorisation de défrichement (au titre des articles L. 214-13 et L.341-3 du code forestier)
- Une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (au titre des articles L. 5111-1-6, L. 5112-2, L. 5114-2, L. 5113-1 du code de la défense, L. 54 du code des postes et des communications électroniques, L. 621-32 et L. 632-1 du code du patrimoine, L. 6352-1 du code des transports)

Informations générales sur le projet

2.1 Nature de l'objet de la demande

Nouveau projet activité, installation ouvrage ou travaux)

Extension/Modification substantielle¹

2.2 Adresse du projet

N° voie

Type de voie

Nom de la voie

Rue de LONZAC

Lieu-dit ou BP

Code postal

16100

Localité

CHATEAUBERNARD

¹ Modifications substantielles d'une AIOT existante conformément à l'article R.181-46 du code de l'environnement. Le présent formulaire portera sur les modifications envisagées ainsi que leurs interactions avec les installations déjà existantes.

N° voie **44** Type de voie Nom de voie
Boulevard Oscar Planat Lieu-dit ou BP
Code postal **16100** Localité **COGNAC**
Si le demandeur habite à l'étranger Pays Province/Région
N° de téléphone **06.33.75.22.44** Adresse électronique **stephanie.ribereau@oreco.fr**
3.3 Référent en charge du dossier représentant le pétitionnaire Madame Monsieur
Cocher la case si coordonnées identiques que celles du pétitionnaire (3.1)

Nom, prénom **RIBEREAU Stéphanie** Raison sociale
Service **Sécurité Environnement** Fonction **Responsable S.E**

Adresse

N° voie Type de voie Nom de voie
44, Boulevard Oscar Planat Lieu-dit ou BP
Code postal **16100** Localité **COGNAC**
N° de téléphone **06.33.75.22.44** Adresse électronique **stephanie.ribereau@oreco.fr**

Informations obligatoires sur le projet

4.1.1 Description de l'AIOT envisagée, de ses modalités d'exécution et de fonctionnement, des procédés de mise en œuvre, notamment sa nature et son volume [cf projets tels que définis à l'article L.181-1 du code de l'environnement].

Construction de 16 chais supplémentaires en extension du présent site ORECO MERPINS. Les 16 chais auront une superficie de 2990 m² et 1 QMS de 61150 HL chacun. Les procédés de mise en œuvre seront identiques aux procédés actuels.

2.3 Pour un projet terrestre, précisez les références cadastrales :

Commune d'implantation	Code postal	N° de section	N° de parcelle	Superficie de la parcelle	Emprise du projet sur la parcelle
Chateaubernard	16100	AP	122	4 ha 69 a 92 ca (m ²)	___ ha ___ a ___ ca (m ²)
		AP	123	1 ha 66 a 75 ca (m ²)	___ ha ___ a ___ ca (m ²)
		AP	124	1 ha 32 a 74 ca (m ²)	___ ha ___ a ___ ca (m ²)
		AP	125	___ ha 25 a 86 ca (m ²)	___ ha ___ a ___ ca (m ²)
		AP	126	___ ha 29 a 69 ca (m ²)	___ ha ___ a ___ ca (m ²)
		AP	127	1 ha 39 a 24 ca (m ²)	___ ha ___ a ___ ca (m ²)
		AP	128	4 ha 46 a 82 ca (m ²)	___ ha ___ a ___ ca (m ²)
TOTAL				43 ha 78 a 24 ca (m²)	___ ha ___ a ___ ca (m ²)

2.4 Pour un projet maritime ou fluvial, précisez les références géographiques :

Situation (commune d'emprise ou limitrophe, levés topographiques, limites de rivage, géoréférencement, cours d'eau concerné, point kilométrique, rive, parcelle limitrophe, références cadastrales, autres critères ou procédés de délimitation de l'emprise, etc.) d'emprise ou limitrophe	Domaine public concerné s'il y a lieu	Consistance du domaine public concerné (nature des biens)	Superficie de l'emprise

2.5 Certificat de projet éventuellement délivré

Avez-vous demandé un certificat de projet ? Oui Non

Si oui, précisez le numéro d'enregistrement du certificat de projet n°

Identification du demandeur (remplir le 3.1.a pour un particulier, remplir le 3.1.b pour une entreprise)

S'agissant d'un projet IOTA (1° de l'article L. 181-1), nombre de pétitionnaires : 2

3.1.a Personne physique (vous êtes un particulier) :

Nom, prénom Madame Monsieur

Lieu de naissance Date de naissance

Pays

3.1.b Personne morale (vous êtes une entreprise)

Dénomination **ORECO** Raison sociale

N° SIRET **905 720 553 00015** Forme juridique **S.A**

3.2 Adresse

² Se référer à l'annexe II : remplir autant de cadres que nécessaire.

4.1.2. Description des moyens de suivi et de surveillance :

L'ensemble des moyens de suivi et de surveillance est détaillé dans l'étude de dangers.
Le site est surveillé H24 7/7j, une équipe est en permanence présente sur le site pour gérer les accès et surveiller les abords (vidéosurveillance).

4.1.3. Description des moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident ainsi que les conditions de remise en état du site après exploitation et, le cas échéant, la nature, l'origine et le volume des eaux utilisées ou affectées :

Le site dispose et disposera d'un réseau de P.I.A alimenté par le local source sprinkler. Des réserves en eau (au nombre de 5) seront également présentes.

Un réseau de récupération des effluents sera présent dans les futurs chais aussi, il sera indépendant du réseau des eaux pluviales.
Les réseaux seront reliés à une fosse de dilution puis à un bassin de rétention.

4.2.1 Activité IOTA

Précisez la ou les rubrique(s) de la nomenclature « loi sur l'eau » dans laquelle ou lesquelles l'installation, l'ouvrage, les travaux ou les activités doivent être rangés :

Numéro des rubriques concernées	Libellés des rubriques	Désignation des seuils ou critères dans lesquels s'inscrit l'IOTA	Régime

4.2.2 Activité ICPE

Précisez la ou les rubrique(s) de la nomenclature des installations classées dans laquelle ou lesquelles l'installation doit être rangée :

Numéro des rubriques concernées	Libellés des rubriques avec seuil	Désignation des Installations avec taille exprimées avec les unités des critères de classement	Régime
4755	Substances normalement désignées	16 chais de stockage de 61 150 HL chacun	A
2925	Accumulateurs électriques	Local de charge chariots élévateurs	D

4.2.3. Pour les projets, qui ne sont ni des IOTA ni des ICPE, mentionnés au deuxième alinéa du II de l'article L. 122-1-1, lorsque l'autorité administrative compétente pour délivrer l'autorisation est le préfet, et pour les projets mentionnés au troisième alinéa de ce II :

Précisez la ou les rubrique(s) de la nomenclature relative à évaluation environnementale (annexe de l'article R. 122-2 du code de l'environnement) dans laquelle ou lesquelles l'installation doit être rangée :

Signature de la demande

À *Cognac*

Le *30.10.20*

Signature du demandeur

